

CORSICA linea salue la validation du service public de transport maritime entre la Corse et Marseille

Le mardi 26 novembre 2024

*CORSICA linea se félicite de la **sécurisation de la continuité territoriale et de la stabilisation** du service public maritime entre la Corse et Marseille reconnu conforme aux règles de l'Union européenne en matière de droit de la concurrence et d'aides d'Etat.*

La Commission européenne valide le principe même de la DSP maritime et son périmètre

La Commission européenne a clôturé ce jour la procédure formelle d'examen sur la conformité des contrats de délégation de service public (DSP) de la desserte entre la Corse et Marseille pour la période 2023-2029 au regard des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat.

L'exécutif européen valide entièrement le principe même d'un besoin de service public et, par conséquent, de la nécessité d'une DSP ainsi que le périmètre de service public des contrats de 2023-2029 en cours d'exécution. Il établit leur conformité avec le droit européen. Cette décision fixe un cadre légal stable pour l'avenir du régime de la délégation de service public maritime au départ de Marseille.

En marquant la fin d'une période d'insécurité juridique, la décision de la Commission européenne permet de fixer un cadre légal durable conforme aux règles européennes et apporte la stabilité nécessaire à l'organisation de la desserte maritime de la Corse.

« La décision positive rendue par la Commission européenne est une excellente nouvelle car elle sécurise et pérennise le cadre de la délégation de service public pour la desserte maritime de la Corse. Elle renforce également Marseille comme la place portuaire du fret pour la Corse. Je salue la qualité du travail fourni par l'Exécutif de la Collectivité de Corse et l'Office des Transports de la Corse qui a permis d'aboutir à une DSP robuste, exigeante et très précise sur le besoin de service public. » déclare Pierre-Antoine Villanova, Directeur général de CORSICA linea.

Marseille entérinée comme le port de fret pour la continuité territoriale

Les contrats de DSP maritime permettent d'assurer la continuité territoriale de la Corse avec le continent grâce à l'acheminement de fret tous les jours de l'année pour remédier aux contraintes de l'insularité. Le transport de passagers relève, quant à lui, d'une activité commerciale et ne fait l'objet d'aucune compensation financière publique, à l'exception des convoyeurs et des personnes malades.

La reconnaissance de la non-substituabilité du port de Marseille pour une très large partie du transport de fret entérine la place du port de Marseille comme nœud logistique et de chalandise pertinent pour la desserte en fret de la Corse.

La défense de l'emploi de marins français et un plan d'investissement de 500 millions d'euros pour la transition environnementale

CORSICA linea défend de longue date la vision d'un service public maritime fiable et de qualité ainsi qu'une exploitation vertueuse au plan social et environnemental.

La Compagnie, qui assure quotidiennement la rotation entre Marseille et 4 ports corses (Bastia, Ajaccio, Propriano et Ile-Rousse), navigue sous pavillon français premier registre, reconnu internationalement pour le haut niveau d'exigence de ses standards sociaux, environnementaux et de sécurité.

Premier employeur de marins français en Méditerranée - avec plus de 500 recrutements en CDI depuis sa création en 2016- et deuxième au plan national, CORSICA linea défend l'excellence de la marine marchande française et des filières maritimes.

La vision d'un service public moderne est renforcée par les engagements ambitieux que porte la Compagnie pour relever les défis de la transition environnementale du transport maritime.

CORSICA linea, première compagnie à avoir opté pour le GNL pour la desserte de la Corse, déploie un plan d'investissement de 500 millions d'euros dans son outil naval pour réduire de 40% ses émissions de CO2 et se rapprocher du « zéro émission nette en 2040 ».

Un plan qui a d'ores et déjà permis de réduire l'empreinte environnementale de la flotte avec une baisse de 15% des émissions de CO2 au mile nautique par rapport à 2022 et qui a servi d'assise à CORSICA linea pour lancer un appel aux acteurs maritimes de la Méditerranée en faveur de la création du 1^{er} corridor vert maritime français.

Un ancrage territorial corse qui s'inscrit dans le temps long

CORSICA linea, dont le siège social est à Ajaccio, emploie plus de 1500 personnes à bord et à terre, dont environ la moitié réside en Corse.

Depuis sa création en 2016, la Compagnie a augmenté de près de 60% ses effectifs en Corse avec près de 200 nouveaux postes créés. Plus de la moitié des collaborateurs saisonniers réside en Corse.

CORSICA linea est à l'origine de plus de 2000 emplois indirects et génère près de 30 millions d'euros d'achats annuels en Corse dans les filières maritimes, des services portuaires, de la logistique et de l'agro-alimentaire, notamment (130 entreprises prestataires et partenaires locales)

« En tant que délégataire de service public, CORSICA linea revendique un devoir de responsabilité sociétale et environnementale qui s'inscrit dans un projet de développement sur le temps long pour devenir la compagnie maritime la plus moderne de Méditerranée » affirme Pierre-Antoine Villanova, Directeur général.

A propos de CORSICA linea

Deuxième employeur de marins français, et premier en Méditerranée, CORSICA linea est une compagnie maritime de transport de fret et de passagers. Avec un chiffre d'affaires de 340 M€, près d'un million de passagers, 380,000 voitures et 120,000 camions transportés annuellement, CORSICA linea dispose d'une flotte de 9 navires sous pavillon français premier registre et dessert 10 routes maritimes entre le continent français, la Corse, l'Algérie et la Tunisie depuis 10 ports en lignes régulières (Marseille – Sète – Ajaccio – Bastia – Ile Rousse – Propriano – Alger – Bejaia - Skikda – Tunis). CORSICA linea a pour ambition de devenir la compagnie maritime de transport de fret et de passagers la plus moderne de Méditerranée d'ici 2030 grâce à sa qualité de services, à la réussite de sa transition environnementale et à son engagement sociétal dans les territoires qu'elle dessert.

www.corsicalinea.com

CONTACT MEDIAS : Lucie JUNET : 06.15.98.40.48 - ljunet@corsicalinea.com